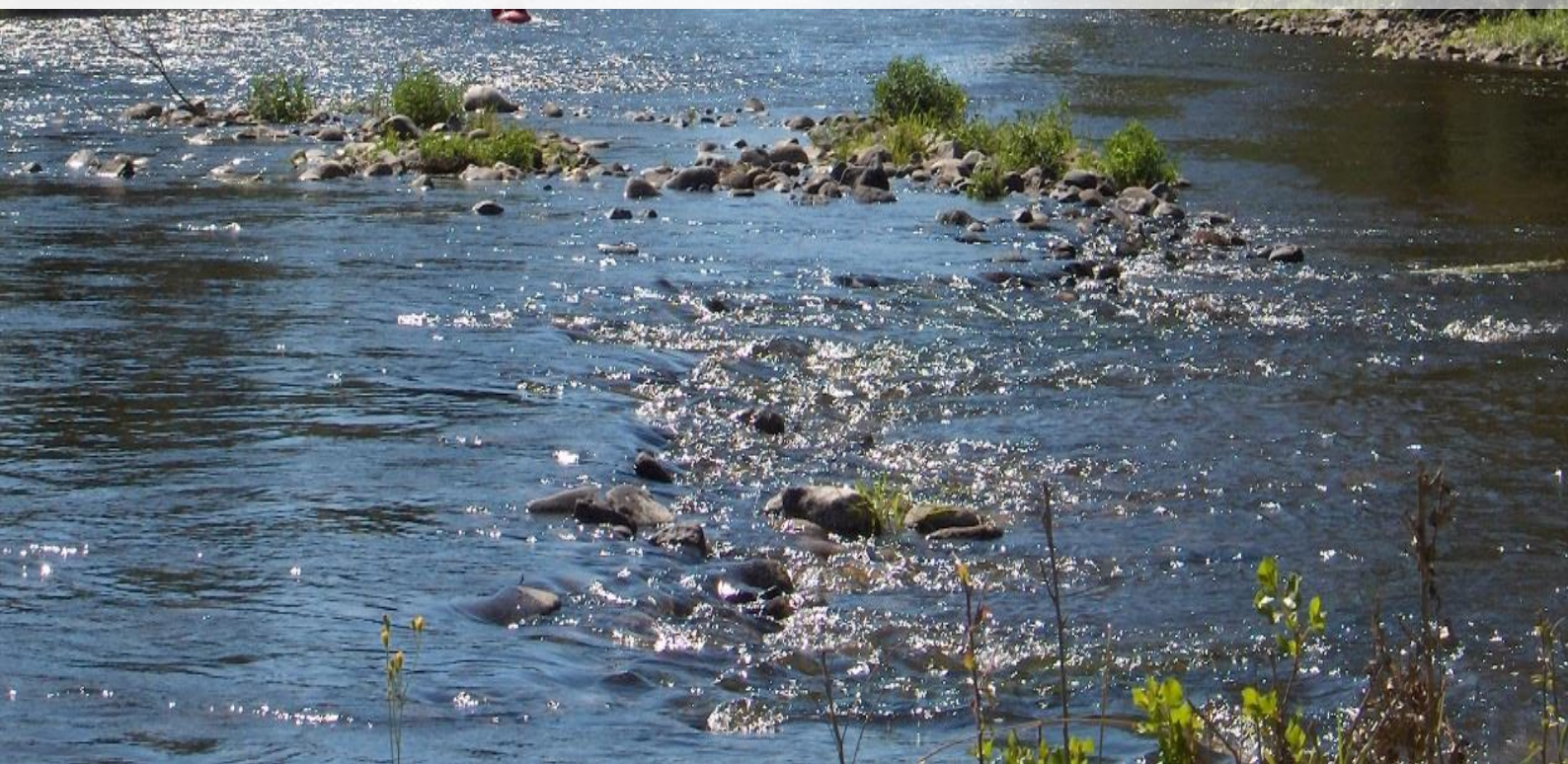




Compte-rendu du Comité de pilotage Etude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha 28 mai 2018, Langeac



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Cette opération est cofinancée par
l'Union européenne.

L'Europe s'engage dans le bassin de
la Loire avec le Fonds européen de
développement régional.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse



Liste des participants :

Nom- Prénom	Organisme	Invité	Présent	Excusé
Francis ROME	Président de la CLE	●		●
Jean-Paul ARCHER	Vice-Président de la CLE	●	●	
Mireille GARDES	Représentante de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	●	●	
Caroline DUPUIS	Représentante de la Chambre d'Agriculture de Lozère	●	●	
René ROUSTIDE	Représentant des forestiers privés	●	●	
Marion PARROT-GIBERT	CEN Auvergne	●	●	
Barbara SERRURIER	SMAT du Haut-Allier	●	●	
Didier CORNUT	Forestiers privés de Haute-Loire	●	●	
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	●	●	
Myriam BERNARD	Direction Départementale des territoires de Haute-Loire	●		●
Sébastien DAMBRUN	Direction Départementale des territoires de Lozère	●		●
Nathalie LANDAIS	Direction Départementale des territoires d'Ardèche	●		●
Anne LAVEST	Direction Départementale des territoires du Cantal	●		●
	CEN Lozère	●		●
	FDAPPMA de Lozère	●		●
	FDAPPMA de Haute-Loire	●		●
Nadine NOGARET	PNR Livradois-Forez	●		●
Vincent GUILLOU	Conseil départemental 43	●		●
Xavier BARBEAU	Conseil départementale 15	●		●
	AF Biodiversité (SD43 et SD15)	●		●
	ONF	●		●
	Chambre d'agriculture d'Ardèche	●		●
Vincent NIGOU	Représentante de la Chambre d'Agriculture du Cantal	●		●

Le lundi 28 mai 2018 à 10h, le comité de pilotage de l'étude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha s'est réuni en mairie de Langeac.

L'ordre du jour de cette réunion était :

- 1) Présentation et validation de la phase de pré-localisation,
- 2) Présentation de la fiche de terrain.

M. ARCHER, Vice-Président de la CLE ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Mme LAGALY rappelle que cette réunion initialement prévue le 27 avril a dû être reportée en raison d'une réunion similaire sur le Haut bassin de la Loire aux mêmes horaires. Elle rappelle que l'étude d'inventaire des zones humides supérieures à 1ha, a été lancée en octobre 2017 et comporte 3 phases majeures :

- une phase de pré-localisation (essentiellement réalisée sur les parties cantalienne, puydomoise et altiligérienne du bassin du Haut-Allier ; les secteurs de Lozère et d'Ardèche possédant d'ores et déjà un inventaire),
- une phase d'inventaire de terrain (identifier, délimiter et caractériser les zones humides > 1 ha précédemment pré-localisées),
- une phase de hiérarchisation des zones humides (croisement entre les fonctions des zones humides, les pressions et les outils d'ores et déjà présents). Cette hiérarchisation est un outil au service de la volonté politique du territoire ; les critères de hiérarchisation seront définis en concertation avec le comité de pilotage pour savoir sur quel volet on souhaite mettre l'accent et qu'est-ce que l'on souhaite protéger.

En parallèle, une importante phase de concertation est menée auprès des élus, agriculteurs et propriétaires forestiers. **Cinq ateliers de concertation ont eu lieu mi-avril** à Berbeizit, Blassac, Chanteuges, Venteuges et Saint-Haon. Lors de ces réunions, les cartographies des zones humides potentielles, par commune, **ont été présentées et chaque personne présente, a pu donner son avis sur ces zonages en fonction de ses connaissances de terrain (environ 50 personnes).**

Deux réunions « agricoles » complémentaires ont été organisées en partenariat avec la chambre d'agriculture de Haute-Loire à Chanaleilles et à la Chaise Dieu et **ont permis d'informer et de recueillir l'avis de plus de 65 agriculteurs.** Une troisième réunion « agricole » était prévue sur la commune de Saint-Haon, mais il est décidé au regard de l'avancement de la phase terrain, de la transformer en réunion de démonstration sur le terrain. Elle aura pour objet d'expliquer concrètement la phase d'inventaire de terrain (remplissage de la fiche terrain, délimitation...) auprès des acteurs locaux. Cette réunion de démonstration se tiendra le 8 juin au matin (la commune et le lieu de rendez-vous seront fixés prochainement).

M. NOBILLIAUX du bureau d'étude Acer Campestre indique que le planning des communes prospectées sera diffusé d'une semaine sur l'autre, car en fonction des conditions météorologiques, des modifications pourront avoir lieu. Il sera difficile d'être plus précis au niveau de l'organisation. En effet, il se peut que sur certain secteur, la prospection de terrain prenne plus de temps et à contrario sur d'autres secteurs la prospection se fasse rapidement.

Mme PAROT-GIBERT du CEN Auvergne, indique que dans le cadre de l'étude d'inventaire menée sur le Haut-Bassin de la Loire, les dates ont été calées en amont et communiquées à l'avance pour informer au mieux les personnes susceptibles d'être intéressées.

Mme LAGALY propose de diffuser le planning de prospection de terrain par voie de presse. Cette solution permet d'informer un maximum de personnes (agriculteurs, propriétaires forestiers, élus...). Une information par mail aux mairies concernées sera également effectuée.

Mme GARDES propose également de faire passer l'information sur la Haute-Loire paysanne.

La fréquence de diffusion hebdomadaire du planning de terrain et les modes de communication sont validés par le comité de pilotage.

Mme LAGALY rappelle qu'une plaquette de communication sera établie d'ici la fin de l'année pour valoriser les premiers résultats de l'étude.

M. ROUSTIDE, représentant des forestiers privés, souhaite savoir quels secteurs seront prospectés en 2018 sur le terrain.

Mme LAGALY indique que les inventaires des secteurs Devès, Margeride et Langeadois seront effectués de juin à août 2018. La communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles (concernée par le secteur « Devès ») réalisant actuellement son PLUi, il serait intéressant de pouvoir transmettre les cartographies d'inventaire pour alimenter le document d'urbanisme.

Mme PAROT-GIBERT précise que sur le Haut bassin de la Loire, le CEN se retrouve confronté au même problème de timing vis-à-vis du PLUi de Cayres-Pradelles et pense que les inventaires ne seront pas validés à temps pour être transmis dans le cadre de l'étude. Le CEN envisage peut-être une consultation par écrit pour la validation des inventaires.

Mme LAGALY précise que les inventaires du SAGE devront être validés par la CLE avant d'être transmis. Ce point sera abordé lors du prochain bureau de la CLE.

M. ARCHER indique que le PLUi de Cayres-Pradelles doit être terminé pour le 31 décembre 2019.

M. NOBILLIAUX revient sur la concertation et indique qu'une lettre d'information concernant l'étude a été envoyée à chaque mairie de Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme accompagnée d'une cartographie de la commune, présentant les secteurs de pré-localisation des zones humides.

M. LOY du bureau d'études TTI production, présente ensuite la méthodologie utilisée durant la phase de pré-localisation (cf diaporama joint au présent compte-rendu).

Mme PAROT-GIBERT s'interroge sur l'utilisation des données naturalistes (habitats recensés dans le cadre des missions natura 2000, atlas des amphibiens de Haute-Loire).

M. LOY répond que ces données n'ont pas directement été prises en compte mais se retrouvent généralement dans les autres données compilées.

M. NOBILLIAUX ajoute que certaines données naturalistes ne sont pas forcément homogènes et donc complexes à traiter.

M. BAYLE de l'Agence de l'Eau Bretagne souhaite avoir des précisions concernant la notion de rang de Strahler. Les rangs de Strahler de niveau 1 étant éliminés du calcul, ne perd-on pas de l'information sur les zones humides de tête de bassins versants qui sont principalement sur des secteurs de plateau ?

M. LOY répond que les rangs de Strahler de niveau 1 sont éliminés. Toutefois ces secteurs sont pris en compte par ailleurs, notamment lors de la photo-interprétation. De plus, d'après

son retour d'expérience si les rangs 1 sont pris en compte dans le calcul, il y aurait de nombreuses erreurs qui entraînent des biais dans la méthodologie.

Mme GARDES précise que dans le cadre de la cartographie des cours d'eau beaucoup de ravins à expertiser sur le terrain (rang 1 de strahler) sont des endroits secs.

Mme PAROT-GIBERT indique que dans le cadre du CT Borne certaines zones humides avérées ont été remises en question.

M. NOBILLIAUX indique que toutes les zones pré localisées seront revérifiées sur le terrain.

Présentation et modification de la fiche terrain :

M. NOBILLIAUX précise qu'à l'issue du travail de terrain, les données recueillies devront être transférées dans la base de données GWERN (base de données des zones humides du bassin Loire-Bretagne). La fiche utilisée sur le terrain est la fiche standard adaptée aux spécificités du territoire du Haut-Allier. Elle permet de caractériser les zones humides en fonction des observations de terrain.

A l'issue de la lecture de la fiche, il est décidé de modifier les éléments suivants :

Rubrique générale =

- suppression de la sous-rubrique « hydromorphie du sol », car il est difficile de caractériser le sol jusqu'à ce point de précision sur des zones humides d'une telle superficie.

Rubrique hydrologie =

- suppression de la sous-rubrique « fréquence de submersion »,
- suppression des items « mer, océan » dans les sous-rubriques « entrée » et « sortie d'eau ».

Rubrique contexte =

- suppression des items « port », « aérodrome, aéroport » et « activité militaire » dans la sous-rubrique « activités et usages »,
- suppression des sous-rubriques « instruments de protection », « zonages PLUi » et « statuts fonciers ».

Rubrique bilan =

- dans la sous-rubrique « atteintes », ajout des items suivants: « entretien de la végétation (défrichage, faucardage...) », « érosion, déficit granulométrique dans les cours d'eau », « travaux sylvicoles » et « activités de pleine nature ».
- suppression des sous-rubriques « le niveau de menace », « fonction majeure » et « valeur majeure »,
- ajout des données concernant les espèces exotiques envahissantes notamment le nom de l'espèce rencontrée.
- dans la rubriques « menaces externes » il est demandé de rajouter **sylvicole** à l'expression « intensification agricole ».

Mme GARDES souligne que l'item fertilisation dans la rubrique « Bilan » est aléatoire.

M. NOBILLIAUX précise qu'il s'agit plutôt d'une donnée d'opportunité, notée en fonction des observations.

M. ROUSTIDE demande si la caractérisation des peuplements forestiers sera effectuée ?

M. NOBILLIAUX lui répond que ce travail ne sera pas réalisé, car ce n'est pas l'objectif de l'étude. Il précise que seront notés les habitats avec les codes Corine Biotope qui correspondent aux habitats naturels (aulnaies-frênaies ou plantation de résineux), notamment les habitats patrimoniaux (marais, prairies humides, aulnaies-frênaies...).

M. BAYLE, précise qu'il faudra peut-être être plus précis sur la manière de remplir la fiche terrain lors des réunions de démonstration.

Mme PAROT-GIBERT explique que sur d'autres secteurs ce n'est pas la fiche de terrain qui pose le plus de problème avec les acteurs locaux, mais plutôt sur la définition même d'une zone humide. Elle demande ensuite à quelle échelle de saisie va travailler le bureau d'étude.

Mme LAGALY répond que l'échelle de travail indiquée dans le cahier des charges du marché est le 1/5 000ème.

Calendrier à venir :

- phase de terrain = du 04 juin au 31 août 2018,
- réunion du comité de pilotage à l'automne pour faire un premier retour sur les données de terrain et sur les réunions de démonstration effectuées sur les 3 secteurs géographiques,
- phase de terrain sur les 2 secteurs restant (partie aval du territoire) = été 2019
- phase de hiérarchisation = automne/hiver 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ARCHER lève la séance.